

**Rapport du Président du jury
du concours d'éducateur territorial de jeunes enfants
Session 2015**

CONTEXTE

Le concours d'éducateur territorial de jeunes enfants est organisé par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique tous les trois ans, pour l'ensemble de la région des Pays de la Loire.

Calendrier du concours pour le CDG 44 :

Convention avec les Centres de Gestion des Pays de la Loire	8 juillet 2013
Arrêté d'ouverture	12 août 2014
Période d'inscription	du 7 au 29 octobre 2014
Date limite de dépôt des dossiers	6 novembre 2014
Épreuves écrites d'admissibilité	Mardi 3 février 2015, Parc des Expositions de la Beaujoire, Nantes
Jury d'admissibilité	31 mars 2015
Épreuves orales d'admission	28 et 29 avril 2015
Jury d'admission	29 avril 2015
Résultats admission	30 avril 2015

PRINCIPALES MISSIONS DES ÉDUCATEUR TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS

Les éducateurs territoriaux de jeunes enfants sont des fonctionnaires qualifiés chargés de mener des actions qui contribuent à l'éveil et au développement global des enfants d'âge préscolaire.

Ils peuvent avoir pour mission, en liaison avec les autres travailleurs sociaux et avec l'équipe soignante, de favoriser le développement et l'épanouissement des enfants âgés de six ans au plus qui se trouvent pour un temps plus ou moins long hors de leur famille ou qui sont confiés à un établissement ou à un service de protection de l'enfance.

Ils peuvent également exercer leurs fonctions au sein d'un établissement ou service d'accueil des enfants de moins de 6 ans dans les conditions fixées par les articles R180 et suivants du Code de la santé publique.

CONDITIONS D'ACCÈS

Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants.

Sont toutefois dispensés de la condition de diplôme :

- les pères ou mères qui élèvent ou ont élevé effectivement au moins trois enfants ;
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des sports ;
- les candidats qui bénéficient d'une équivalence de diplôme (seuls les titres de formation ou l'expérience professionnelle relevant du domaine d'activité de la profession à laquelle le concours donne accès peuvent être utilement pris en compte) délivrée par la commission de reconnaissance de l'expérience professionnelle dite REP placée sous l'autorité du CNFPT.

PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION 2015

1- Composition du jury

Le jury est composé de 9 membres :

- 3 élus locaux
- 3 fonctionnaires territoriaux
- 3 personnalités qualifiées

Siègent notamment dans ce jury des responsables de multi-accueil, des responsables de service enfance et jeunesse.

2- Profil des candidats admis à concourir

Sexe		Provenance		Moyenne d'âge
Homme	Femme	Pays de la Loire	Hors Pays de la Loire	
3	179	136	46	33 ans
182		182		

3- Éléments statistiques

Le concours est ouvert pour 33 postes.

Inscrits	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Taux d'absentéisme	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
191	182	137	24.73%	62	33

Pour information, lors de la dernière session en 2012, 15 postes étaient ouverts et les statistiques étaient les suivantes :

Inscrits	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Taux d'absentéisme	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
200	196	143	27.04%	30	15

4- Cadrage des épreuves et principes de correction

Plusieurs principes régissent la correction :

- les correcteurs travaillent sous l'autorité du jury
- les épreuves écrites sont corrigées de manière anonyme
- chaque copie fait l'objet d'une double correction

La note affectée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les deux correcteurs. Les notes sont ensuite validées par le jury.

Une copie présentant un grand nombre de fautes d'orthographe et/ou de syntaxe est pénalisée (- 2 points), tout comme une copie qui ne respecte pas un certain formalisme et/ou dont la présentation est particulièrement négligée (- 0,5 point).

Les objectifs des épreuves écrites ainsi que les attentes précises vis-à-vis des candidats sont décrits dans des notes de cadrage national, qui n'ont qu'un caractère indicatif.

Celles-ci sont disponibles sur le site www.cdg44.fr, rubrique emploi et concours / notes de cadrage.

5- L'admissibilité

Les candidats subissent une épreuve écrite d'admissibilité.

Celle-ci consiste en la rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier, assorti de propositions opérationnelles portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois concerné, et notamment la déontologie de la profession.

(durée : 3 heures ; coefficient 1).

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite d'admissibilité est éliminatoire.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury du concours.

Épreuve de rapport assorti de propositions opérationnelles :

Présents	Palette des notes	Notes < 5	Note > ou = à 10	Moyenne
137	4 à 18.50	4	74	10.30

- Le pourcentage de notes supérieures à 10.00 s'élève à 54.01%.
- 2.92% seulement es candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

Le sujet était le suivant :

Vous êtes éducateur territorial de jeunes enfants au sein d'une communauté de communes regroupant des communes rurales.

Après avoir pris connaissance d'une étude de terrain relative à l'accueil de la petite enfance, les élus de collectivités territoriales voisines, en milieu rural, envisagent de créer, sur le territoire des 3 cantons, une halte-garderie d'une capacité d'accueil de 20 enfants.

Dans ce contexte, le Président vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport faisant apparaître dans un 1^{er} temps, les enjeux du projet de création d'une halte-garderie.

10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions visant à la mise en œuvre de ce projet.

10 points

L'ensemble du sujet est disponible sur www.cdg44.fr / rubrique emploi et concours / Les concours et examens professionnels / Annales / Filière sociale / EJE.

Globalement, cette année, les correcteurs ont signalé des lacunes concernant la méthodologie inhérente à ce type d'épreuve :

- pour la 1^{ère} partie : problème de pertinence du plan, incapacité à extraire les informations essentielles en vue de dégager la problématique, information inefficace du destinataire...
- pour la 2^{nde} partie : absence de solutions concrètes, de « prise de hauteur », d'apports personnels (cette partie permettant justement de se détacher un peu du dossier fourni)...contexte du sujet non pris en compte (l'aspect rural notamment), ...
- d'un point de vue formel, les correcteurs ont constaté que des candidats n'avaient pas distingué les deux parties dans leur devoir, et que les exigences quant à la structure d'un tel devoir n'étaient pas respectées.
De même, les correcteurs souhaitent attirer l'attention des candidats sur le faible niveau en orthographe et en syntaxe.

Pour rappel, la note de cadrage de cette épreuve est disponible sur les sites internet des Centres de Gestion organisateurs. Celle-ci permet de connaître les exigences attendues pour ce type d'épreuve.

Jury d'admissibilité :

L'article 18 du décret du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale précise que le jury « détermine la liste des candidats admissibles et des candidats admis, après avoir procédé à l'examen des résultats des candidats ».

Le jury s'est réuni le 31 mars 2015 et a arrêté le seuil d'admissibilité suivant : 10.50 / 20.

Ainsi, 62 candidats ont été déclarés admissibles par le jury.

Session 2012 :

Présents	Palette des notes	Notes < 5	Note > ou = à 10	Moyenne
143	0.50 à 18.25	10	76	10.26

L'ensemble du sujet est disponible sur www.cdg44.fr / rubrique emploi et concours / Les concours et examens professionnels / Annales / Filière sociale / EJE.

Seuil d'admissibilité : 14.25 / 20.

Nombre de candidats admissibles : 30.

7- L'admission

Les candidats subissent **une seule épreuve obligatoire** d'admission :

Celle-ci consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 2).

Les épreuves se sont déroulées les 28 et 29 avril 2015, au Centre de Gestion de Loire-Atlantique, à Nantes.

Un cadrage national et indicatif est à disposition des candidats sur les sites des Centres de Gestion organisateurs.

Le découpage est le suivant :

<u>Exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel</u> (5 minutes maximum)
<u>Aptitudes à exercer les missions et capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel</u> (15 minutes minimum) <ol style="list-style-type: none">1. Capacités à analyser son environnement professionnel et territorial2. Capacités à résoudre des problèmes professionnels3. Capacités à résoudre des problèmes d'encadrement
<u>Motivations (tout au long de l'entretien)</u>

L'exposé du candidat est l'occasion pour le jury d'évaluer ses acquis professionnels et de prendre connaissance de son projet professionnel. Ainsi, une simple énumération des expériences passées ne saurait être valorisée par le jury.

Cette partie est la 1^{ère} image donnée par le candidat aux membres du jury, c'est donc particulièrement à ce moment qu'il faut mettre en avant son expérience, son projet professionnel et sa motivation.

Concernant les questions techniques, d'encadrement, ou relatives à l'environnement professionnel, le jury interroge le candidat par le biais notamment de mises en situations professionnelles.

Le jury cherche à tester la capacité du candidat à mettre en valeur ses qualités professionnelles, managériales, ainsi que ses connaissances sur son environnement professionnel et territorial.

Le jury a constaté que dans l'ensemble, les candidats avaient une bonne connaissance de l'environnement territorial et appréhendaient relativement bien les missions d'un éducateur territorial de jeunes enfants, notamment les jeunes diplômés.

Il semble également que les éducateurs de jeunes enfants déjà en poste se sont moins bien préparés à l'épreuve que les jeunes diplômés et n'ont donc pas mis en valeur leur potentiel.

Admissibles	Présents	Notes > ou = à 10	Notes < à 10	Moyenne
62	59	46	13	12.37

Il convient de souligner le très faible absentéisme : seuls 3 candidats sur les 62 admissibles ne se sont pas présentés à cette épreuve.

Jury d'admission :

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats à l'oral, le jury a décidé pas d'arrêter définitivement les notes des candidats.

Le jury s'est réuni le 29 avril 2015 et a arrêté le seuil d'admission suivant : 12.17 / 20.

Ainsi, 33 candidats sont déclarés admis par le jury.

Session 2012 :

Admissibles	Présents	Notes > ou = à 10	Notes < à 10	Moyenne
30	28	23	5	12.21

Seuil d'admission : 13.50 / 20.

Nombre de candidats admissibles : 15.

PROFIL DES LAURÉATS

Sexe		Provenance		Moyenne d'âge
Homme	Femme	Pays de la Loire	Hors Pays de la Loire	
1	32	28	5	29 ans

Session 2012 :

Sexe		Provenance		Moyenne d'âge
Homme	Femme	Pays de la Loire	Hors Pays de la Loire	
1	14	12	3	33 ans

Pour conclure, le Président de jury tient à remercier les membres du jury, les correcteurs, les examinateurs et l'équipe du service concours et examens professionnels pour la qualité de l'ensemble des opérations de cette session 2015.

Fait à Nantes, le 8 juin 2015

Le Président du jury,

Philip SQUELARD
Président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique